



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Internet: <https://www.dircam.dsa.defense.gouv.fr>

Intradef: <https://portail-dircam.intradef.gouv.fr>

E-mail: dsae-dircam-dia.resp-qualite.fct@intradef.gouv.fr

CMIA

N°01/24

Date de publication :
05 JUL 2024

OBJET : Évolution de la contexture des plans de vols CAM à compter du 11 Juillet 2024

À compter du 11 juillet 2024 (cycle AIRAC 07/24), des évolutions sont rendues nécessaires dans la rédaction des plans de vols OAT pour maintenir leur conformité avec les règles de l'OACI ainsi que pour prendre en compte les premières exigences relatives au déploiement de l'iOAT FPL en Europe.

L'iOAT FPL (improved OAT Flight Plan) est un projet européen visant à harmoniser la contexture des plans de vol CAM/OAT afin d'assurer leur traitement par le système du Network Manager (NM).

Dans un premier temps, à compter du 11 juillet 2024, seront seulement concernés les vols transfrontaliers entre la France et l'Allemagne.

Début 2025, l'iOAT FPL sera étendu à l'ensemble des territoires de la France, de l'Allemagne, de la Belgique ainsi que dans la zone de responsabilité de MUAC.

Cette circulaire précise les éléments à prendre en compte à partir du 11 juillet 2024.

1. Mise en conformité OACI

Pour tous les vols CAM, le MILAIP ENR 1.10 est modifié comme suit :

- ENR 1.10 - p15 :

Ajout du texte suivant :

En cas de STAY consécutifs, le point de sortie du premier STAY ne peut pas être immédiatement utilisé comme point d'entrée du STAY suivant. Dans le cas où cette situation se présente, 2 solutions sont possibles :

- Changement de point d'entrée du STAY suivant ;
- Regroupement des 2 STAY avec une durée équivalente aux 2 activités.

Exemple :

Vol avec RTBA sur LA02 suivi d'un travail avec approche LFOA

Syntaxe à utiliser :

Case 15 : LXI STAY1/0045 AVD

Case 18 : STAYINFO1/LA02 AT 1410 SPARE AT 1415 1420 THEN WORK WITH LFOA APPROACH DURING 15 MIN

- ENR 1.10 - p17 :

Ajout du texte suivant :

En cas de vol en patrouille, la mention STS/NONRVSM doit obligatoirement être renseignée.

ENR 1.10 - p19 :

Modification suivante :

COM/ : application ou possibilités de communication non spécifiées dans la case 10-a.

Pour un aéronef évoluant en CAM et non équipé 8.33, insérer EXM833 (aéronef exempté d'emport d'équipement 8.33) en spécifiant au préalable en champ 10-a la lettre Z. Si les fréquences sont limitées (Z dans case 10), énumérer les fréquences utilisables à la suite des indicatifs des CDC concernés.

2. Mise en œuvre de l'iOAT FPL

Uniquement pour les vols CAM à destination ou en provenance de l'UIR Allemagne, le MILAIP ENR 1.5 est modifié comme suit :

«

2. PLANS DE VOL

*Les vols transfrontaliers comportant une phase de vol contrôlée en CAM vers ou en provenance de l'Allemagne devront faire l'objet d'un dépôt d'**improved OAT FPL (iOAT FPL)**. Seuls les vols demeurant dans les espaces aériens de la France et de l'Allemagne sont concernés. Si la trajectoire sort de ces espaces aériens, un plan de vol CAM simple devra être déposé.*

Dans le cas où le vol transfrontalier ne comporte pas de phase contrôlée en CAM (CAM V), les règles de l'iOAT FPL ci-dessous ne s'appliquent pas.

Les plans de vols devront être rédigés selon le format défini dans l'IFPS USER MANUAL – Section 29.

2.1 Règles de rédaction

La syntaxe est identique aux règles spécifiées dans le chap. ENR 1.10.2.1.8 du MILAIP hormis les éléments suivants :

- **Case 15 : ROUTE**

→ *Le mot clé « OAT » ne doit pas figurer au début du champ Route.*

- **Case 18 : RENSEIGNEMENTS DIVERS**

→ *Renseigner **EUR/OAT***

→ *Renseigner **RMK/OAT** (réf. MILAIP Germany chap. ENR 1.10-15)*

→ *En cas de travail dans une zone active publiée à l'AUP :*

RMK/ doit contenir la **CACD RSA ID** de la zone. La CACD RSA ID se trouve dans l'annexe 2C du RAD.

→ *En cas de transit autorisé dans une zone active publiée à l'AUP :*

RMK/ doit contenir la **CACD RSA ID** de la zone. La CACD RSA ID se trouve dans l'annexe 2C du RAD.

Exemple :

Vol aller-retour en Allemagne avec travail en EDR201

(FPL-CMIS21-IM

-04MIR2/M-SUDITOLYW/C

-LFSO0930

-M085F405 DCT RUSTI/M085F400 TL8 FURIC TB1 NDO/M085F240

STAY1/0100 NDO/M085F400 TB1 FURIC TL8 RUSTI DCT

-LFSO0200 LFSI LFSX

-EUR/OAT STS/NONRVSM DOF/xxxxxxxxx REG/COMMIS 21 OPR/FAF

*RMK/OAT **EDR201AZ** NPL01SO DIC GERMANY FRAXX*

STAYINFO1/WORK IN EDR201)

2.2 Adressage du plan de vol

Les iOAT FPL devront être transmis à l'IFPS :

- EUCHZMFP
- EUCBZMFP

L'iOAT FPL devra impérativement obtenir un ACK pour être autorisé à opérer son vol.

*Des adresses additionnelles devront être ajoutées manuellement en fonction des cas listés dans le **MILAIP Germany chap. ENR 1.11 – paragraphes 2.5 et 2.6.***

2.3 Vols mixtes CAM et CAG

Dans le cadre d'un vol « mixte » transfrontalier comportant une phase de vol contrôlée en CAM, un plan de vol mixte CAG/iOAT devra être transmis en respectant les règles définies au paragraphe 2.1.

Le plan de vol mixte CAG/iOAT (CAG/VFR inclus) devra être transmis à l'IFPS et obtenir un ACK ».